

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 04/07/2017	Dossier complet le : _____	N° d'enregistrement : 2017-ARA6DP-00635

1. Intitulé du projet

Aménagements hydrauliques et écologiques du ruisseau des Vosges

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Métropole de Lyon

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Christian DEBIESSE - Directeur de l'Eau et des Déchets

RCS / SIRET | 2 | 0 | 0 | 0 | 4 | 6 | 9 | 7 | 7 | 0 | 0 | 0 | 1 | 9 | Forme juridique Administration publique générale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10°	Travaux conduisant à modifier le profil en long et en travers du lit mineur du ruisseau des Vosges sur une longueur de 335 m

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

En 1985, suite à d'importantes inondations, la Communauté Urbaine lance une étude des moyens à mettre en œuvre pour lutter contre les inondations du ruisseau des Vosges. Depuis 1985, la Communauté Urbaine a procédé à plusieurs aménagements hydrauliques sur la partie amont du ruisseau. Aujourd'hui, seule la partie aval du ruisseau, située entre le pont Golfier et le chemin du Train Bleu (communes de Fontaines-St-Martin, Rochetaillée-sur-Saône et Fontaines-sur-Saône), n'a pas été réaménagé et subit encore de fortes inondations. Suite à enquête publique, l'arrêté du Préfet (n° 2002 - 1385) datant du 21 mars 2002, autorisait le Grand Lyon à engager les travaux hydrauliques sur la partie aval du ruisseau. De plus, par arrêté préfectoral du 11 juin 2004, une DUP a été prononcée emportant modification du POS de Rochetaillée-sur-Saône et la cessibilité des emprises nécessaires au projet, sur les communes de Fontaines-St-Martin et Rochetaillée-sur-Saône. Après acquisition des terrains, le délai de 5 ans, exposé dans l'arrêté relatif à la loi sur l'eau, est expiré. Le projet prévoit les aménagements hydrauliques suivants :

- le recalibrage du lit des Vosges pour garantir une capacité d'écoulement à hauteur de la crue 20ans au droit des habitations ;
- la création d'un lit d'étiage, de risbermes et d'épis permettant une diversification des écoulements ;
- la suppression d'un seuil important par la mise en place d'un coursier et la suppression de petits seuils artificiels pour la restauration de la continuité écologique ;
- la reprise des berges pour supprimer les protections artificielles et permettre leur revégétalisation.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement hydraulique du ruisseau des Vosges est issu d'une volonté métropolitaine et municipale de résoudre les problèmes d'inondations sur le secteur aval. Il répond à un double objectif :

- La lutte contre les inondations par un recalibrage et une protection des berges du ruisseau,
- La reconquête d'une bonne qualité hydromorphologique du cours d'eau par une renaturation des berges, la création d'un lit d'étiage et l'arasement de seuils.

En effet, en l'état actuel, le ruisseau des Vosges présente une capacité hydraulique insuffisante sur le secteur aval et des débordements fréquents sont observés au droit des habitations.

Par ailleurs, le ruisseau des Vosges, cours d'eau apiscicole, a connu une forte artificialisation de ses berges, par la mise en place de divers matériaux et installations (enrochement, mur, parpaing, grillage, palplanches, etc.), très contraignant pour le ruisseau et en état avancé de dégradation pour la plupart. L'ensemble de ces aménagements et la présence de seuils s'accompagne de nombreux impacts négatifs pour le ruisseau des Vosges :

- chenalisation du cours d'eau, supprimant les zones de divagation et concentrant le flux en période de crue. L'augmentation des vitesses accroît la force érosive de la rivière et les déstabilisations des berges.
- appauvrissement de l'attractivité du milieu pour la faune et contribution forte à la mauvaise qualité écologique du cours d'eau.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux de terrassement du ruisseau seront réalisés durant l'été pour permettre de travailler dans le cours d'eau avec un temps sec et des faibles débits. De plus, les travaux seront réalisés hors d'eau vive. Le chantier sera isolé par la mise en place d'un batardeau amont-aval, étanché avec un géotextile ou une bâche polyane. Une dérivation des eaux sera mise en place dans une conduite adaptée au débit du cours d'eau. Un cordon de filtration sera placé en aval de la zone de chantier (barrage de bottes de paille, batardeau aval étanche ou autre dispositif de décantation). Les batardeaux seront constitués de matériaux extérieurs au lit ou aux berges du cours d'eau (sacs de sables, de blocs, Glissière Béton Armé). Toutes les précautions seront prises pour éviter l'apport au site ou le transport hors du site de terre contaminée par l'ambrosie ou la Renouée du Japon.

Les travaux de revégétalisation des berges seront réalisés, dans un second temps, en période de repos végétatif, soit à partir du mois de novembre.

En phase travaux, le Maître d'ouvrage garantira une capacité d'intervention rapide de jour ou de nuit afin d'assurer le repliement des installations de chantier en cas de crue consécutive à un orage ou à un phénomène pluvieux de forte amplitude. Le chantier sera démonté le soir si une alerte météo est attendue.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, seul l'entretien du ruisseau et des ouvrages hydrauliques sera nécessaire. Cet entretien repose sur les axes suivants :

- L'inspection visuelle des ouvrages routinière et postérieure aux crues, afin d'identifier les dégradations éventuelles subies par les ouvrages (notamment les embâcles) ;
- L'entretien des parties spécifiques des ouvrages ;
- Le contrôle de la végétation ;
- La lutte contre les dégâts des animaux fouisseurs.

Le contrôle régulier de la végétation aura pour objectif :

- De maintenir des conditions de visibilité pour la sécurité routière et pour l'agrément paysager ;
- D'éviter le développement de racines, des plantes invasives (telle la Renouée du Japon) et des plantes à risque sanitaire (telle l'Ambrosie) ;
- De dissuader les animaux fouisseurs d'établir domicile.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau pour la rubrique 3.1.2.0. Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Linéaire total de ruisseau concerné par le projet	335 m
Linéaire de ruisseau recalibré	215 m
Largeur du lit mineur du ruisseau	32
Linéaire de berges revégétalisées	290 m x 2 rives
Linéaire de berges en génie civil	45 m x 2 rives
Nombre d'habitation protégée contre les crues	5 habitations

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Du Pont de la Rue Dupont à Fontaines-Saint-Martin à la Rue du Train Bleu à Rochetaillée-sur-Saône

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 04° 50' 26 " 875 Lat. 45° 50' 16 " 164

Point d'arrivée :

Long. 04° 50' 28 " 711 Lat. 45° 50' 05 " 798

Communes traversées :

Fontaines-Saint-Martin
Rochetaillée-sur-Saône
Fontaines-sur-Saône

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude faune/flore a permis de dresser les conclusions suivantes : - Enjeux écologiques concentrés au niveau du ruisseau et de son boisement rivulaire / Habitats naturels très rares, se limitant aux boisements rivulaires ; - Espèces végétales exotiques envahissantes prépondérantes sur les bords du ruisseau et faible potentialité d'accueil d'espèces végétales patrimoniales ; - 38 espèces protégées recensées sur la zone d'étude, espèces assez communes à faibles enjeux de conservation ; - 2 espèces à enjeux modérés : Noctule commune et Pipistrelle de Nathusius, susceptibles d'avoir des gîtes sur le site.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	zone inondable du ruisseau des Vosges
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux pour l'approvisionnement des matériaux et des engins de chantier
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	En phase travaux lors de l'approvisionnement des matériaux et des engins de chantier et pendant la réalisation des terrassements

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Mesures évitement espèces protégées :

- Terrassement en dehors de la période de reproduction des oiseaux et des chauves-souris (soit travaux entre août et octobre).
- Contrôle de la présence de gîtes d'espèces arboricoles effectué par un expert avant abattage ;

Mesures de réduction espèces protégées :

- mise en place d'un filet de protection batraciens le long de la lisière du boisement ;
- Protection des arbres remarquables pour éviter leur dégradation en phase travaux ;
- Aménagement écologique des berges pour restaurer l'attractivité du milieu pour les espèces protégées ;
- Utilisation de plantes indigènes pour la végétalisation des berges du ruisseau.

Mesure de compensation :

- Installation de gîtes artificiels (pour les chiroptères) en fin de chantier pour compenser une perte d'habitat due aux travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Etant donnée le faible intérêt écologique que représente à l'heure actuel le ruisseau des Vosges sur la partie concerné par les aménagements, le projet de recalibrage du ruisseau n'impactera que temporaire un milieu déjà fortement endommagé.

Par ailleurs, l'un des objectifs du projet étant la renaturation des berges du ruisseau des Vosges et donc la restauration de la biodiversité et de la qualité écologique du ruisseau, les impacts du projet après travaux seront positifs pour l'ensemble des volets environnementaux (espèces protégées, habitat, ruisseau, piscicole, etc.).

C'est à ce titre là qu'une dispense d'évaluation environnementale plus poussée est envisageable.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe A : Étude Faune / Flore

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Lyon

le,

03 JUL. 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

